

Les étapes de votre préinscription

Étape 1

20 janvier
↓
20 mars 2012

Inscrivez-vous et enregistrez vos candidatures

- Vous vous inscrivez sur le portail www.admission-postbac.fr
- Vous enregistrez vos vœux pour les formations que vous visez.

Étape 2

→ Jusqu'au 2 avril

Constituez et transmettez vos dossiers « papier » ou dématérialisés

sauf pour les licences et les établissements qui n'en demandent pas.

- Vous constituez vos dossiers.
- Vous saisissez vos notes.
- Vous validez vos vœux et vous imprimez vos fiches de candidature.

Étape 3

→ Jusqu'au 31 mai

Ordonnez vos vœux avec soin

- Vous pouvez changer l'ordre de vos vœux autant que nécessaire.

Étape 4

7 → 12 juin
21 → 26 juin
12 → 17 juillet

Proposition d'admission : validez votre réponse

- Vous consultez le site pour savoir si une proposition vous est faite.
- Vous répondez à une éventuelle proposition par l'une des 4 réponses possibles (*oui définitif, oui mais, ...*).
- Vous vous reconnectez tant que vous n'avez pas répondu par un « *oui définitif* » et vous confirmez votre réponse.

Étape 5

Juillet

Inscription administrative

- Lorsque vous avez répondu « *oui définitif* » (ou « *oui mais* » à la 2^{ème} phase) à la proposition d'admission, un message vous précise les modalités particulières d'inscription dans votre futur établissement (dates, pièces justificatives, etc.).

Étape 6

Juin → septembre

Procédure complémentaire

- Si vous n'avez eu aucune proposition en procédure normale (ou si vous avez oublié de vous porter candidat avant le 20 mars), vous pouvez alors vous inscrire à la procédure complémentaire dès le 22 juin.